

Agence : LE POINCONNET (0336101)

Page 1/3

Le 15/01/2019 09:32:16

Dossier n° 17121540

DEMANDE D'OUVERTURE OFFRE LIVRET A PRIVE PHYS

TITULAIRE

Nom de famille : M. GUILPAIN LEO (Responsable de compte) né le 20-11-1996 à CHATEAUROUX
Adresse : 28 ALLEE DES DRUIDES 36330 LE POINCONNET
Nationalité : FRANCAISE | Identifiant client : 4511444176 (personnel) : non renseigné (mobile) : 0637880151 | Situation de famille : Célibataire

Demande d'ouverture d'un LIVRET A à la Caisse d'Epargne, établissement habilité par convention avec l'Etat à ouvrir des Livrets A, au nom de: M GUILPAIN LEO

Numéro de personne: 80443353

CONDITIONS DE VERSEMENT - CARACTERISTIQUES DE LA DEMANDE D'OUVERTURE

Montant du versement à la date d'ouverture : 10,00 EUR

Versement effectué immédiatement. La date de versement initial détermine la date d'ouverture du LIVRET A EUR PERSONNE PHYSIQUE.

Par virement interne d'un compte interne : 14505 00002 04078670043

Sur le Livret A sous réserve de la provision sur le compte de prélèvement et dans la limite du montant choisi par le client dans la présente demande

Taux d'intérêt net : 0,75 % *

Montant minimum du versement initial : 10,00 EUR *
Montant minimum des versements ultérieurs : 10,00 EUR *

Montant minimum d'un retrait : 10,00 EUR '

Solde minimum : 0,00 EUR *

* en vigueur à la date de la présente demande d'ouverture

RELEVE SUR LIVRET Relevé arrêté le 26, semestriel Format électronique

Une même personne ne peut être titulaire que d'un seul Livret A ou d'un seul compte spécial sur livret du Crédit mutuel (Livret Bleu) ouvert avant le 1er janvier 2009 (article L.221-3 du code monétaire et financier). Sans préjudice de l'imposition des intérêts indûment exonérés, les personnes physiques qui ont sciemment ouvert un Livret A ou un compte spécial sur livret du Crédit mutuel en contravention de ces dispositions sont passibles d'une amende fiscale égale à 2 % de l'encours du livret surruméraire (article 1739 A du code général des insissement de crédit qui est saisi d'une demande d'ouverture d'un Livret A est tenu de vérifier préalablement à cette ouverture, auprès de l'administration fiscale, isi le demandeur est déjà détenteur d'un Livret A ou d'un compte spécial sur livret du Crédit mutuel. Aucun Livret A ou compte spécial sur livret du Crédit mutuel (Livret Bleu) ne peut être ouvert avant la réponse de l'administration fiscale à l'établissement de crédit.

A cette fin, en cas de demande d'ouverture d'un Livret A, l'établissement de crédit transmet à l'administration fiscale les informations suivantes : - le nom, le prénom, le sexe, la date et le lieu de naissance du client, lorsqu'il s'agit d'une personne physique ;

- le numéro SIRET ou la raison sociale et l'adresse du client, lorsqu'il s'agit d'une personne morale

PROCEDURE DE VERIFICATION DE MONO-DETENTION : OPTIONS DU TITULAIRE

Le client autorise l'administration fiscale à communiquer à la Caisse d'Epargne les informations ci-après permetant d'identifier le ou les livrets A ou comptes spéciaux sur livret du Crédit Mutuel (Livret Bleu) préexistants (ces informations seront transmises par la suite par la Caisse d'Epargne au client) :

- Le code du (des) établissement(s) dans lequel (lesquels) est (sont) domicilié(s) le(s) Livret(s) A ou Livret(s) Bleu préexistant(s),
- Le code quichet, et le cas échéant, le code quichet de gestion, auprès duquel (desguels) le(s) Lilvret(s) A ou Livret(s) Bleu a (ont) été ouvert(s),
- Les dates d'ouverture du(des) Livret(s) A ou Livret(s) Bleu.

Dans ce cas, si l'administration fiscale répond que le client détient déjà un ou plusieurs autres Livrets A ou Livrets Bleu, le Client en sera informé par courrier

- et pourra alors exercer son choix par retour de courrier parmi les options suivantes :
 Procéder lui-même à la clôture de ses Livrets A ou Bleu préexistants. L'ouverture du Livret A demandé ne pourra être réalisée qu'à réception des attestations de clôture de ses Livrets A / Livrets Bleu préexistants dans un délai de trois (3) mois à compter de la demande d'ouverture.
 - Autoriser la Caisse d'Epargne à effectuer les formalités nécessaires à la clôture de ses Livrets A / Livrets Bleu préexistants et au virement des fonds correspondants. Les fonds versés sur le Livret A ne doivent pas dépasser le plafond en vigueur.
 - Renoncer à sa demande d'ouverture d'un Livret A à la Caisse d'Epargne.

Lorsque l'administration fiscale a transmis des informations concernant plusieurs Livrets A ou comptes spéciaux sur livret du Crédit Mutuel détenus par ailleurs par le client, et alors même que le client renoncerait à sa demande d'ouverture d'un Livret A, l'intéressé effectue les formalités nécessaires auprès du ou des établissements de crédit dans les comptes duquel ou desquels les livrets A ou comptes spéciaux sur livret du Crédit Mutuel sont ouverts afin de n'en conserver qu'un seul.

Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire-Centre, Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital social de 374039 440. Siège social à Orléans, 7 rue d'Escures. RCS Orléans 383.952.470. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 526. Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 4501 2018 000 030 210 « transactions sur immeubles et fondsde commerce » délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret. Pour cette activité, l'établissement ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires. Garantie financière : C.E.G.C. 16, rue Hoche - TourKupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex.



Agence: LE POINCONNET (0336101)

20974756144

Page 2/3

Le 15/01/2019 09:32:16

Dossier n° 17121540

MENTIONS SPECIFIQUES

(1)DECLARATION ET ADHESION DU(DES) TITULAIRE(S)/COTITULAIRE(S) CONCERNANT LES SERVICES DIRECT ECUREUIL

Le(s) titulaire(s)/cotitulaire(s) et représentant(s) légal(légaux) s'il y a lieu, s'engage(nt) à faire un usage personnel du dispositif d'accès, par lui(eux)-même(s) ou toute personne qu'il(s) aurait(ent) autorisée. Il(s) s'engage(nt) à ne pas le divulguer sauf aux personnes de leur choix dont il(s) reste(nt) responsable(s).

Protection des données personnelles – secret bancaire

Dans le cadre de la relation bancaire, la Caisse d'Epargne est amenée à recueillir des données à caractère personnel concernant le(s) client(s), le cas Datis le datie de la featurit partaile, la canse de Lepagnie est airleite de la controlle interne auquel est soumise la Banque, l'octroi de crédit, les analyses, les études, le pilotage de l'activité bancaire, le reporting, l'historisation des données pour garantir la piste d'audit, la sécurité et la prévention des impayés et de la fraude, le recouvrement, le contentieux, la lutte content la controlle de c contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, l'échange automatique d'informations relatif aux comptes en matière fiscale, la classification, la segmentation à des fins réglementaires et/ou commerciales, la sélection et le ciblage de la clientèle, la prospection et l'animation

Le refus par le(s) titulaire(s)/le(s) représentant(s) légal(légaux)/le(s) mandataire(s) de communiquer tout ou partie de ses(leurs) données peut entraîner le rejet de la demande.

Elles sont destinées, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, à la Caisse d'Epargne responsable de traitement. Certaines données peuvent être adressées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. La Caisse d'Epargne est tenue au secret professionnel à l'égard de ces données. Toutefois, la Caisse d'Epargne est autorisée par le(s) titulaire(s)/le(s) représentant(s) légal(légaux)/le(s) mandataire(s) à communiquer les données le concernant dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales.

Ces données peuvent être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires habilités, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux ou de la lutte contre le financement du terrorisme. Pour ces mêmes raisons, en vertu du Règlement CE/1781 du 15 novembre 2006, en cas de virement de fonds, certaines des données doivent être transmises à la banque du bénéficiaire du virement située

dans un pays de l'Union européenne ou hors Union européenne.

Le(s) titulaire(s)/le(s) représentant(s) légal(légaux)/le(s) mandataire(s) dispose(nt) d'un droit d'accès et de rectification s'agissant de leurs données ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ces données pour motifs légitimes. Il(s) peut(peuvent) également s'opposer sans frais à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement à des fins de prospection notamment commerciale. Ces droits peuvent être exercés par courrier accompagné d'une copie de tout document d'identité signé par le demandeur auprès de la Caisse d'Epargne qui gère le compte.

Démarchage - Vente à distance

Si le(s) titulaire(s)/ le(s) client(s) a(ont) été démarché(s) en vue de la souscription ou si le contrat a été conclu à distance dans les conditions prévues par les articles L. 341-1 et suivants et L. 343-1 et suivants du code monétaire et financier et même si l'exécution de ce contrat a commencé avant l'expiration du délai de rétractation, le(s) fitulaire(s) / le(s) client(s) est(sont) informé(s) de la possibilité de revenir sur son (leur) engagement. Conformément aux articles L. 341-16 du code monétaire et financier et L. 112-9 du code des assurances (en cas de démarchage), ou L. 222-7 et suivants du code de la consommation et L. 112-2-1 du code des assurances (en cas de conclusion du contrat à distance), ce droit de rétractation peut être exercé dans un délai de quatorze (14) jours calendaires révolus ou de trente (30) jours en assurance-vie en application de l'article L. 132-5-1 du code des assurances à compter de la conclusion du contrat en adressant un courrier recommandé avec avis de réception à la Caisse d'Epargne.

Le modèle de courrier suivant peut être utilisé :
« Je soussigné (Nom, prénom), demeurant à (Adresse), déclare renoncer au contrat (Références du contrat) que j'ai souscrit le, auprès de la Caisse d'Epargne (Coordonnées de la Caisse d'Epargne et de l'agence). Fait à (Lieu) le (Date) et signature »

Conformément à l'article L. 223-2 du code de la consommation, le(s) titulaire(s) est(sont) informé(s) qu'il(s) peut(peuvent) s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique. Toutefois, malgré cette inscription, le(s) titulaire(s) peut(peuvent) être démarché(s) par téléphone par la Caisse d'Epargne en cas de relations contractuelles préexistantes.

DECLARATION DES SIGNATAIRES

Le titulaire reconnaît

- a voir pris connaissance et compris, avant tout engagement de sa part, l'intégralité des conditions particulières et des conditions générales de l'offre « OFFRE LIVRET A PRIVE PHYS » qui lui ont été communiquées par la Caisse d'Epargne, et les accepter sans réserve,
- avoir pris connaissance des conditions tarifaires de la Caisse d'Epargne en vigueur, disponibles en agence et sur le site internet de la Caisse

Le titulaire certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et s'engage à informer la Caisse d'Epargne de toute modification ultérieure.

Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire-Centre, Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital social de 374039 440. Siège social à Orléans, 7 rue d'Escures. RCS Orléans 383,952.470. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 526. Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 4501 2018 000 030 210 « transactions sur immeubles et fonds commerce » délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret. Pour cette activité, l'établissement ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires. Garantie financière : C.E.G.C. 16, rue Hoche - TourKupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex.



Agence: LE POINCONNET (0336101)

☎0974756144

Page 3/3

Le 15/01/2019 09:32:16

Dossier n° 17121540

Cachet et signature de la CAISSE D'EPARGNE

Votre correspondant

JARDIN FLORENT

Paraphes en bas des pages, date et signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite 'lu et approuvé' M GUILPAIN LEO

lu etapprouve 2010/18019

Pièce(s) d'identité :

Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire-Centre, Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital social de 374039 440. Siège social à Orléans, 7 rue d'Escures. RCS Orléans 383.952.470. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 094 526. Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 4501 2018 000 030 210 « transactions sur immeubles et fondsde commerce » délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret. Pour cette activité, l'établissement ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires, Garantie financière : C.E.G.C. 16, rue Hoche - TourKupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense Certex LG



